



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## rapports avec les administrés

Question écrite n° 31334

### Texte de la question

M. Thierry Robert attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les horaires d'ouverture et de fermeture des services de l'État qui accueillent le public. Ces administrations ont des horaires en journée qui ne sont pas alignés sur ceux de leurs administrés. Par exemple, les services accueillent le public vers 10h du matin, alors que la plupart des administrés sont déjà à leur travail et ne peuvent se libérer durant la matinée. En fin de journée, les services ferment généralement leur accueil au public entre 16 heures et 17 heures, ce qui ne correspond pas, là non plus, aux horaires des administrés qui terminent leur travail vers 19h. Ces contraintes d'horaires d'accueil du public par les services de l'État obligent, en conséquence, les administrés à prendre une journée de RTT ou de congés pour effectuer leurs démarches. Le constat est donc que ces horaires ne sont pas adaptés au rythme de travail des administrés et que ces derniers sont contraints de s'adapter aux horaires d'accueil des services de l'État, ce qui est paradoxal quand on sait que la vocation de ces services est de répondre aux besoins de la population. Il lui demande donc de moduler les horaires d'accueil du public par les services de l'État et de proposer, au moins, un jour dans la semaine où les administrés pourraient être accueillis, par exemple, jusqu'à 20h, afin qu'ils puissent effectuer sereinement leurs démarches administratives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Robert](#)

**Circonscription :** Réunion (7<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31334

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juillet 2013](#), page 7137

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)